

# **REGLEMENT BREBISCYCLETTE**

**DATE DE LA RANDONNEE : 1<sup>ER</sup> JUIN 2009**

## **Article1**

La Brebiscyclette est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés ; les enfants âgés de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte participant.

## **Article2**

Pour votre sécurité, LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

Les participants doivent rester sur les parcours balisés, respecter l'environnement, les propriétés privées et les terrains communaux traversés ainsi que le Code de la Route si le parcours emprunte des voies publiques. Aucune voie de circulation ne sera neutralisée pendant la randonnée. Les organisateurs ne répareront pas les VTT.

## **Article3**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel .

## **Article4**

Les participants déclarent, lors de l'inscription à la Brebiscyclette, être en bonne santé physique et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du V.T.T.

## **Article5**

L'engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit ne sera effectué.

## **Article6**

Les participants autorisent les organisateurs à disposer de leur image sur support photo et vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

## **Article7**

Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

## **Article8**

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

## **Article9**

En cas d'évènements imprévus, les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, jusqu'à son annulation.

## **Article10**

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant à la Brebiscyclette s'engage à respecter ce règlement.